

Compte-rendu des trois réunions du groupe de travail simplification

Au sein du groupe de travail sur la simplification, et pour le lancement de ses travaux, trois sous-groupes ont été mis en place : avant, pendant et après exploitation. Un appel à contributions a été lancé en juin avec une bonne dizaine de retours, dont certains centralisés par des fédérations. Les trois premières réunions (une par sous-groupe) ont été organisées les 4, 5 et 6 juillet avec une trentaine de participants chaque jour.

Nous devons **pour le 28 juillet valider** les premières thématiques que nous allons travailler sous deux axes : travaux dont la finalisation/contribution CNC est réalisable à court terme et ceux à moyen terme. L'idée n'étant pas d'écarter des travaux mais de rester pragmatique et donc de s'en saisir au fur et à mesure.

Vous retrouverez ci-dessous :

- Les conclusions qui ressortent de nos échanges et les travaux qui en découlent, accompagnées de dates de réunions ;
- La synthèse des contributions reçues.

Conclusions des réunions du GT

En premier lieu, il ressort que les groupes de travail doivent non plus s'organiser sur le mode avant, pendant, après mais par thématique. Il a été décidé de temporaliser les travaux du collectif.

Je vous propose une plénière des GT simplifications le **7 septembre à 8h30 (en présentiel à Bercy)**, afin de partager la feuille de route préalablement validée après le 28 juillet selon vos retours.

Les travaux qui semblaient être partagés lors des réunions et leur temporalité sont les suivants :

Travaux avec une restitution pour novembre :

Récupération des éléments détaillés justifiant et organisant les demandes de simplification **jusqu'au 10/09**. Pas de nouvelles réunions prévues, partage des éléments et validation du texte proposant les mesures à mettre en place courant octobre. Celles-ci feront l'objet d'échanges avec les administrations afin d'en déterminer les modalités.

- Administration : CERFA, délai administratif, contrôle réglementaire
- Politique locale : réglementation, taxation, AOT, guichets

Travaux avec une restitution en deux temps (court et moyen terme) :

- Ouverture et travail du dimanche/soir (ouverture, rendu à court terme ; travail à moyen terme) : 1^{ère} réunion le **14/09 à 8h30**
- Bail commercial : 1^{ère} réunion le **27/09 à 8h30**

Travaux avec une restitution à moyen terme :

- Intégration du commerce au sein des politiques locales : 1^{ère} réunion le **5/10 à 8h30**
- Soldes et promotions : 1^{ère} réunion le **12/10 à 8h30**
- Mise en place d'une « commission de veille permanente sur la simplification au sein du CNC : fonctionnement, intégration dans le système réglementaire : 1^{ère} réunion le **18/10 à 8h30**

Dans la même lignée que l'intégration au sein des politiques locales, si vous en êtes d'accord je me permettrai d'ajouter le point suivant : intégrer le commerce au sein des politiques et actions nationales liées au tourisme, aux grands événements, à la sécurité...

Concernant la fiscalité, un groupe spécifique sera animé par Thierry et je vous propose de transmettre les contributions et propositions. Merci de penser à les valider.

Sur les sujets de l'accompagnement, qui sortent de la notion de simplification. Idem nous transmettrons les demandes/propositions, voire les éléments existants transmis par chacun. Pour le moment merci de me les transmettre pour diffusion ultérieure).

Le groupe a aussi émis le souhait d'une représentation commune CNC aux Assises de la Transmission.

Contributions classées par groupe de travail proposé :

Les contributions recueillies ont été classées sous la typologie en cours de validation des futurs groupes de travail présumés lors des réunions de début juillet.

Travaux avec une première restitution pour novembre :

Administration : CERFA, délai administratif, contrôle réglementaire, simplification

- CERFA :
 - Généralisation de la digitalisation des cerfa (déjà existant dans certaines villes, ex : Strasbourg)
 - Lors de la création d'un commerce, avoir un CERFA unique et centralisé reprenant tous les éléments nécessaires aux différentes Institutions et Administration. (Ce document devant permettre lors de la 1^{ère} embauche de salarié d'effectuer la démarche nécessaire pour transmissions : AHI, Urssaf, SS...)
 - CERFA 13984*6 (manip. denrées alimentaires) : simplifier voire supprimer le formulaire afin que lors de l'enregistrement de l'entreprise cette obligation de déclaration soit automatiquement intégrée.
 - CERFA 14022*02 (commerce ambulant) : Il faudrait que les entreprises indiquent leur code NAF/APE attribué lors de leur déclaration d'activité ... mais ne transmettent pas toutes les pièces justificatives (cela devrait être automatique lors de leur inscription préalable). Nécessité cependant de maintenir cette déclaration car les entreprises reçoivent un carnet leur permettant de justifier de leur activité non-sédentaire.
- Délai administratif :
 - Développer le dispositif silence vaut acceptation de la part de tous les services administratifs lors de la décision de préouverture.
 - Raccourcir et être plus flexible sur les autorisations de travaux, PC... – délais trop long (2 à 4 mois)
 - Installation électricité par Enedis bien trop long. Sur tarif jaune : EDF a le droit à 21 semaines pour effectuer les branchements.
 - Permettre l'ouverture d'un point de vente dès le passage de la commission de sécurité (mettre un terme à la notion de groupe de visite qui ensuite doit obtenir l'agrément d'une commission qui se réunit plusieurs jours plus tard).
 - Harmoniser les procédures et délai de réponses administratives au niveau national.
 - Accélérer le dispositif d'ouverture d'un magasin éphémère en mettant en place un dispositif allégé de déclaration d'ouverture dans un local récemment exploité.
 - Cadrer le délai Urssaf... car ceux-ci ne correspondent pas au délai d'embauche du commerçant.
- Contrôle et contrôle réglementaire :
 - Contrôles administratifs des entreprises (URSSAF, Impôts, DGCCRF, travail, etc.) : pour une administration en soutien de l'économie, consacrer un principe de sobriété administrative concernant les pièces à fournir (pas de pièces inutiles ou déjà détenues par les services), principe d'égalité dans les délais pour les contrôles de routine (même délai de réponse demandé à l'entreprise qu'appliqué par l'administration), adapter les exigences des contrôles à la taille de l'entreprise, organiser la coordination des services avec un référent identifié et unique

- Prévoir une vérification périodique tous les 3 ans – « trois ans pour les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 30 kilogrammes, utilisés pour la vente directe au public ».
- Revoir les fréquences des vérifications annuelles : monte-charge, extincteurs, installation électriques...
- Formation poids lourds : alléger la FCO en réduisant la durée de cette formation à effectuer tous les 5 ans de 5 à 2 jours ou en exemptant les professionnels qui font moins de 15000 kms/ou 250 heures de conduites par an. (CGAD)
- Accélérer la relecture des GBPH (guides de bonnes pratiques d'hygiène) en attente de validation
- Simplification :
 - Simplifier les processus de déclaration d'activité, d'autorisation d'exploitation, etc.
 - Simplification des procédures de création des entreprises et d'accès au financement.
 - Simplifier les mises aux normes : par ex. certification Bio (Certipaq, Certibio...), dossier de 50 pages : ingérable pour un indépendant
 - Uniformisation et rappels des règles applicables aux Préfectures concernant la seconde main
 - Créer un registre national des délibérations concernant les autorisations liées aux dimanches du Maire, les Zones Touristiques et Commerciales
 - Créer un registre national des arrêtés préfectoraux et les uniformiser (surtout) en période de « crise »
 - Recenser les dispositifs d'aides nationales à la création d'entreprise, à l'embauche de salariés, aux investissements, à la transition numérique, ... et les intégrer dans le cadre d'un guichet unique
 - Mettre en place un registre unique pour les demandes d'AOT/ déballage/enseignes/
 - Simplification de la rep emballage (aujourd'hui seuil forfaitaire limité à 10 000 emballages mis sur le marché. Au-delà, obligation de déclarer au réel).
 - Simplifier la déclaration des écocontributions pour les petits commerces, afin de ne pas les décourager d'engager une démarche responsable. L'exemple avec Refashion pour la filière TLC : ne pas pénaliser les TPE à moins de 5000 pièces (déclaration simplifiée non pénalisante).
 - Simplifier le décret tertiaire ou à défaut définir des seuils
 - Suppression des études demandant du temps de remplissage au dirigeant (Centres d'Etudes et de Recherches en Energies (CEREN), Besoin en Main d'Œuvre (BMO de Pôle Emploi) ...
 - Simplifier le formalisme des AG des sociétés, notamment familiales
 - Revoir le mécanisme du droit d'information préalable aux salariés
 - Permettre la déclaration d'une aide familiale ponctuelle
 - DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) selon le seuil de salariés
 - Accessibilité ERP 5 dérogations (Permissions d'exercer sans accessibilité PMR, ou de commencer les travaux avant l'obtention de l'accord de la Mairie...)
 - Uniformiser les réglementations restrictives et assurer leur publicité au sein d'une base nationale

Politique locale : réglementation, taxation, AOT, guichets

- Réglementation :
 - S'assurer du respect des arrêtés règlementant la fermeture hebdomadaire des boulangeries, des dépôts de pain et de tous les établissements commercialisant du pain à titre principal ou accessoire
 - Accorder au repreneur un délai pour se mettre en conformité (sauf en matière d'hygiène et de sécurité)
 - Faciliter le rachat de murs par les municipalités en vue de pérenniser et « sélectionner » les commerces susceptibles d'être présents (financement nécessaire très élevé)
- Taxation :
 - Engager rapidement une réforme de la fiscalité locale pour réduire les charges pesant sur les commerces.

- Supprimer la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour les entreprises qui gèrent elles-mêmes la collecte et la gestion de leurs déchets.
- Baisse de la CFE
- Revoir et uniformiser ou supprimer la TLPE sans normes, au bon vouloir de la commune, certaines sont très chères. Supprimer les aberrations, par ex. : si autocollants (extérieur) taxés si vitrophanies non
- Soutenir les franchisés comme les commerçants locaux avec des taxes adaptées
- AOT :
 - Unifier les délais et les modèles de dépôt de demandes de vente au déballage
 - Renverser la décision publique : actuellement pour les AOT : si silence 2 mois = rejet.
 - Allonger la durée de l'autorisation de déballage : passer de 2 mois à 4 mois
 - Réduire la durée préalable de dépôt de la déclaration de vente en liquidation (actuellement au moins deux mois avant la date prévue)
 - Unifier les taux des amendes pour infractions au non-respect des dispositions concernant ces autorisations
- Guichets :
 - Mettre en place un guichet unique pour les travaux à autorisation administrative (préfecture, mairie...). Le guichet relaie ensuite les demandes d'autorisation
 - Mettre en place un interlocuteur unique répondant à toutes les demandes spécifiques aux commerçants : incendie, vitrine, terrasse, store, voie publique.
 - Idéalement : avoir un rdv en mairie avec un service instructeur avec validation sur place le même jour
 - Problème du signataire quand demande de signature en présentiel (pas possible pour le PDG)
 - Architectes des Bâtiments de France : être plus flexible sur leurs demandes et vrai problème d'équité en fonction de la personne suivant le dossier.
 - Faciliter les petites licences (vins), car les démarches sont à faire à la préfecture ou à la mairie ou la police.
 - Faciliter et accélérer la réalisation des travaux des locataires dans les établissements qui bénéficient d'un Responsable Unique de Sécurité (centre commerciaux) en autorisant le démarrage des travaux sur la base d'une validation du dossier d'aménagement par le bailleur et le RUS pour les exploitations de moins de 300 m².
- Idées :
 Libérer la création de zones commerciales de proximité (~900m²). Type petit supermarché + petit retail park avec stationnement et quelques autres magasins comme : Mag Bio + Boulanger + Boucher + Fromager + Opticien + Fleuriste. Permettre une priorité aux indépendants existants, l'achat des murs pour les indépendants et cadrer et limiter les frais communs.

Travaux avec une restitution en deux temps :

Ouverture et travail du dimanche/soir : (ouverture : rendu à court terme, travail à moyen terme)

- Libéraliser l'ouverture des magasins le dimanche et en soirée, sous réserve d'accord social fixant les contreparties accordées aux salariés. Attention : peut être traité dans un autre GT
- Poser le principe de dimanches ouverts de plein droit pour tous et permettre au Maire d'aller au-delà
- Développer le concept au sein des centres-villes d'unités commerciales constituées de locomotives (moyennes et grandes surfaces à dominante alimentaire et des commerces plus petits autour)
- Simplifier la procédure d'autorisation préfectorale d'ouverture exceptionnelle le dimanche
- Simplifier le dispositif permettant au Ministre en charge du Commerce de prendre sans consultation préalable des mesures d'ouverture sur tout le territoire (événement exceptionnel positif (JO) ou négatif)

- Unifier le nombre de dimanches possiblement ouverts pour le dimanche du Maire : création de distorsions de concurrence sur le territoire en fonction des villes
- Repousser de 13h à 14h l'ouverture des commerces alimentaires le dimanche de plein droit
- Extension de l'ouverture des commerces alimentaires après 13h le dimanche sur tout le territoire
- Elargissement de la possibilité d'ouvrir en soirée après 21h dans les grandes métropoles
- Permettre aux commerces alimentaires implantées dans des communes de plus de 200 000 habitants d'ouvrir toute la journée du dimanche
- Supprimer les arrêtés préfectoraux de fermeture du dimanche ou, à défaut, limiter leur durée de validité à cinq ans.
- Simplifier les critères de création des ZTI
- Ne pas permettre aux élus de réglementer les jours et heures d'ouverture (cf art.11 de la loi 3DS du 21/02/2022)

Bail commercial :

Collecte des **contributions ouverte jusqu'au 28 juillet.**

Travaux avec une restitution à moyen terme

Intégration du commerce au sein des politiques locales et nationales :

- Mieux associer le commerce dans l'élaboration des politiques publiques d'aménagement des territoires (localement par le biais des associations de commerçants) : PLU... mais aussi les sujets autour des transports, des déplacements, de la mobilité, de la sécurité, lors de travaux...
- Intégrer le commerce au sein des politiques et actions nationales liées au tourisme, aux grands événements et à la sécurité

Soldes et promotions :

Collecte des **contributions ouverte jusqu'au 28 juillet.**

Mise en place d'une « commission » permanente au sein du CNC : fonctionnement, intégration dans le système réglementaire.

- Stabiliser la réglementation : de manière générale, ces dernières années ont connu d'importantes évolutions législatives et réglementaires, au niveau français et européen, notamment dans le domaine environnemental : loi Elan, loi AGECE, loi Climat & Résilience, loi Accélération des énergies renouvelables, RGPD. Les nouvelles obligations qui en découlent requièrent du temps et des investissements importants de la part des entreprises. Il est donc primordial de stabiliser les réglementations actuelles pour laisser le temps aux acteurs de les mettre en œuvre, avant d'en créer de nouvelles.
- Supprimer les normes inutiles en s'appuyant sur une véritable commission de simplification dont les avis s'imposeraient, sauf injonction publique du Gouvernement ou du Parlement.
- Lancer un chantier de réflexion pour des obligations d'information du consommateur simplifiées et plus efficaces, afin de privilégier la qualité à la profusion.
- Eviter les surtranspositions (entre la réglementation française et européenne)
- Procéder à des études d'impact, voire groupe test suite aux révisions de textes législatifs ou réglementaires

Contributions aux autres groupes de travail (pour information) :

Taxe et équité fiscale :

- Réfléchir à l'opportunité de mise en place pour les locaux commerciaux d'un dispositif fiscal incitatif dans l'esprit des dispositifs mis en place pour les locaux d'habitation (ex. : exonération d'impôts en contrepartie d'un engagement de location à prix modéré sur 9 ans).
- Simplification des procédures de création des entreprises et d'accès au financement

- Soutenir les investissements numériques, logistiques et écoresponsables de tous les commerçants par un mécanisme de crédit d'impôt ou de suramortissement accéléré, valable sur l'imposition des bénéfices ou à défaut sur d'autres impôts payés par les commerçants, indépendamment de leur structure juridique (entreprise individuelle ou société)
- Réaliser un état des lieux de la fiscalité pesant sur les commerces
- Proposer des solutions d'accompagnement financières pour permettre aux entreprises d'accélérer leurs investissements dans la transformation (financement, garantie, subvention, fiscalité, aide à l'investissement, etc.). Des mesures de simplification ou partenariales entre les acteurs pourraient également être étudiées
- Titres restaurants : étendre les codes APE d'office concernés (comme pour la restauration). Sans avoir à s'enregistrer à la commission nationale des titres restaurants. Éviter cette démarche supplémentaire. A uniformiser
- Développer une fiscalité incitative (bonnes pratiques en entreprise) notamment dans le domaine environnemental
- Rehausser le seuil de déclaration mensuel de la TVA (actuellement 500 K€)
- Encourager la mise en œuvre d'un crédit d'impôt pour accompagner le développement numérique
- Favoriser la reprise d'entreprise par des salariés et mettre en place un *dispositif PME ascenseur social* : étendre à la reprise d'entreprise par un salarié l'abattement majoré de 85 % sur les plus-values de cessions de parts ou actions de société applicable aux transmissions familiales
- Modérer l'obligation de réinvestir dans le cadre de la vente d'un commerce : obligation de réinvestir 60% sinon trop de taxe
- Permettre l'abattement de 500K€ pour cession d'entreprise à tout moment (pas que lors de sa retraite)
- Supprimer les droits de succession en cas de transmission familiale
- Aller au-delà du Pacte Dutreil et proposer des allègements de la totalité des cotisations sociales sur des primes permettant la reprise par un salarié.
- Encourager la mise en œuvre d'un crédit d'impôt pour accompagner le développement numérique

Accompagnement :

- Développer des diagnostics numériques des commerces et les accompagnements collectifs aux petits commerces (Webmaster, Community Manager...).
- Créer un état des lieux de la numérisation
- Créer une plateforme « market-place » pour le commerce de proximité et les centres-villes
- Favoriser la sécurité juridique à l'image rescrit en matière fiscal.
- Travailler sur l'amélioration de l'accompagnement des cédants et des repreneurs (analyse des besoins : formation, tutorat, fiscalité, aides, etc.) afin de mieux préparer les différents acteurs mais aussi d'éviter les vacances de locaux commerciaux
- Encourager la reprise de commerces en étendant à la reprise d'entreprise les aides applicables à la création d'entreprise
- Mettre en place un mécanisme statistique fiable et suivi des cessions/transmissions et réaliser un diagnostic de la transmission TPE/PME
- Plus de souplesses dans les cessions de commerce
- Favoriser la diffusion d'un livret « nouveau commerçant » commun (cf existant)